



RETURN BIDS TO:

Shared Services Canada (SSC)

By email to: Jean-Charles.St-Onge@canada.ca

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Services Partager Canada (SPC)

Par courriel a: Jean-Charles.St-Onge@canada.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Issuing Office – Bureau de distribution

Procurement and Vendor Relationships | Achats et relations avec les fournisseurs
180 Kent Street | 180 Rue Kent
13th Floor
Ottawa, Ontario
K1P 0B6

Title – Sujet Services Longue Distance	
Solicitation No. – N° de l'invitation R000066683	Amendment No. – N° de modif. 016
Client Reference No. – N° référence du client P2P 66683	Date Le 15 février 2022
GETS Reference No. – N° de reference de SEAG PW-21-00957028	
File No. – N° de dossier N/A	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin THE CLOSING IS EXTENDED : LA DATE DE CLOTURE EST PROLONGEE: at – à 02:00 PM on – le 25 février 2022	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Jean-Charles St-Onge	Buyer Id – Id de l'acheteur CCG
Telephone No. – N° de téléphone : 613 618-0167	FAX No. – N° de FAX Not applicable
Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein	

Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification # 016

Le but de cette modification est de :

- 1) Corriger la modification 15 - Annexe D - Tableau de tarification et d'évaluation
 - 2) Répondre à la question 27 - EDT 2.4.1.3
 - 3) Réviser le point 2 PIC, aucune action de crédit
 - 3) Aviser de la fermeture de la période de questions et réponses
-

1) Annexe D

Modification 15 L'annexe D a accidentellement omis le tableau 2-Services professionnels de mise en œuvre.

L'annexe D a été corrigée pour ajouter le tableau 2 avec un changement d'onglet uniquement pour changer le nom aux tableau 4. L'onglet résumé a également été modifié pour ajouter le tableau 4.

2) Question 27 – 2.4.1.3 Concernant la gestion de la fraude

Dans les 20 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, et lorsque des modifications sont apportées aux déclencheurs de fraude pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit fournir une description détaillée de ses paramètres et limites de déclenchement de fraude.

Il existe plusieurs règles/seuils différents pour détecter la fraude au péage qui sont mis à jour à tout moment et non communiqués en externe aux clients. Si le libellé peut être modifié pour qu'il se lise (ou quelque chose de similaire) dans les 20 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit fournir une description détaillée de son programme de gestion de la fraude.

Supprimer:

Dans les 20 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, et lorsque des modifications sont apportées aux déclencheurs de fraude pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit fournir une description détaillée de ses paramètres et limites de déclenchement de fraude.

Insérer:

Dans les 20 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit fournir une description détaillée de ses paramètres et limites de déclenchement de fraude.



3) Concernant l'item 2 Crédit à l'égard de l'absence de l'EIB

Supprimer:

N°	Type de crédits de service	Période d'application	Prix unitaire du crédit	Maximum mensuel Crédit
2	Crédit à l'égard de l'absence de l'EIB	S'applique lorsqu'une EIB est demandée et confirmée, mais que l'interurbain apparaît sur la facture du client confirmant qu'il n'y a pas de l'EIB.	5000 \$ par numéro de téléphone par mois qui aurait dû être une ligne configurée d'une EIB de l'entrepreneur.	Maximum de 2 mois d'utilisation LD facturés au GOC pour chaque occurrence de ticket

Insérer:

N°	Type de crédits de service	Période d'application	Prix unitaire du crédit	Maximum mensuel Crédit
2	Crédit à l'égard de l'absence de l'EIB	S'applique lorsqu'une EIB est demandée et confirmée, mais que l'interurbain apparaît sur la facture du client confirmant qu'il n'y a pas de l'EIB.	L'utilisation LD mensuelle encourue sur le compte de ligne fixe GOC pour la ligne non-PIC jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par mois	Maximum de 2 mois d'utilisation LD facturés au GOC pour chaque occurrence de ticket

4) Concernant la période de questions et réponses de cette DP

Le Canada reconnaît les efforts investis dans cette opportunité. Nous souhaitons informer les soumissionnaires que la période de questions et réponses se terminera le 17 février 2022.

**TOUTES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A CETTE SOLLICITATION,
RESTE INCHANGÉ**